

Appel à la participation à la formation

« Formateurs/pédagogues/facilitateurs d'instruction civique dans le cadre du Contrat d'accueil et d'intégration »

Créé par la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg, l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) est chargé de mettre en œuvre la politique d'intégration des étrangers, dont fait partie notamment la gestion du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) dont les conditions d'application et les modalités d'exécution sont fixées par règlement grand-ducal du 2 septembre 2011 .

Par la signature du CAI, l'étranger s'engage à participer à une formation linguistique, une formation d'instruction civique (6 heures) ainsi qu'à une journée d'orientation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la formation d'instruction civique, l'OLAI s'apprête à former des formateurs/formatrices potentiel-le-s au niveau approche méthodologique et contenu, notamment aux moments-clé de l'histoire politique du Luxembourg, la migration, les droits et devoirs des citoyens, les valeurs, langues et traditions au Luxembourg, ainsi que la communication dans une société interculturelle.

Ainsi, l'OLAI invite toute personne intéressée et ayant le profil requis à présenter une demande de participation (CV, formulaire à télécharger sur le site de l'OLAI et extrait du casier judiciaire) à la formation de formateur/formatrice d'instruction civique **avant le 21 décembre 2012.**

Profil souhaité:

- Avoir suivi des études supérieures sanctionnées au moins par un diplôme de bachelor **et/ou** avoir une formation pédagogique/de l'expérience d'enseignement dans le domaine de la formation des adultes et/ou dans le domaine multiculturel et/ou multilingue;
- avoir une bonne maîtrise du français et être capable d'enseigner au moins dans l'une des langues suivantes : portugais, espagnol, serbo-croate/bosniaque/monténégrin (la connaissance de plusieurs de ces langues étant considérée comme un atout)
- avoir des connaissances sur les méthodes participatives
- avoir des connaissances sur l'histoire, l'économie ainsi que la politique du Grand-Duché de Luxembourg
- avoir l'esprit ouvert et un bon relationnel avec les personnes de différents contextes culturels, socio-économiques, religieux et linguistiques
- avoir la capacité de rendre le cours interactif et intéressant, de motiver et d'engager le public
- être résident sur le territoire luxembourgeois
- avoir un casier judiciaire vierge

Sera considéré comme avantage :

- avoir suivi une formation sur les compétences interculturelles ou en matière de communication interculturelle
- avoir suivi une formation en communication multilingue

- avoir suivi une formation en matière de formation des adultes,
- avoir une expérience/un vécu migratoire et/ou une histoire de vécu à l'étranger

Ce que nous vous offrons :

- Une formation gratuite de 21 heures sanctionnée par le certificat « Formateur/formatrice d'instruction civique dans le cadre du Contrat d'accueil et d'intégration » du Ministère de l'Education nationale et de la formation continue.
- Sur base de ce certificat et de votre profil, la possibilité d'enseigner le cours d'instruction civique offert dans le cadre du CAI sous condition de respecter les critères d'agrément du Ministère de l'Education nationale et de la formation continue.
- Un cadre interculturel et gratifiant, ainsi que la possibilité de contribuer à la cohésion sociale au Luxembourg.

Informations pratiques :

Une première sélection des participants à la formation se fera sur base d'un dossier, suivi d'un entretien.

La formation comprendra un volet théorique et un volet d'observation participante.

Seuls les formateurs ayant suivi la formation dans son ensemble et ayant obtenu l'agrément du MENFP pourront être recrutés pour les cours d'instruction civique. Le recrutement et la tarification s'effectueront par et sur base des conditions du Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle. Sous condition de l'obtention de l'agrément de la part du MENFP, et en fonction de la demande de cours, les participants à la formation s'engagent à assurer au moins deux cours civiques par année civile.

Merci d'envoyer votre CV, le formulaire dûment rempli (à télécharger sur le site de l'OLAI www.olai.public.lu) et une copie du casier judiciaire à l'adresse suivante :

Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration

A l'attention de Mme Anne LEURS

7-9 avenue Victor Hugo

L-1750 Luxembourg

anne.leurs@olai.etat.lu

Tél : 247-85748